

Consultations GRDF

Consultations ouvertes du 04/09/2026 au 16/09/2026

Chers Camarades,

Dans le prolongement des circulaires fédérales n°42 et n°44, nous vous faisons parvenir les éléments complémentaires à ceux adressés précédemment.

Vous trouverez en pièce jointe de ce document :

- L'accord relatif à l'organisation de l'astreinte ;
- L'accord relatif au décompte hebdomadaire et la durée quotidienne du travail ;
- Le référentiel national ;
- Les référentiels régionaux ;
- Le diaporama pour animer vos 028
- Le diaporama en version PDF avec les commentaires (si envoi aux syndiqués)
- Le tract annonçant la consultation de nos adhérents.

Dans le cadre de la démarche de démocratie syndicale définie par la Circulaire Fédérale n°039/26, nous mettons en œuvre la consultation des Syndicats concernant les deux accords issus de la négociation à GRDF et mis à la signature.

Deux consultations sont donc ouvertes simultanément dans l'outil Consult : une première portant sur l'accord relatif à l'organisation de l'astreinte, et une seconde portant sur l'accord relatif au décompte hebdomadaire et à la durée quotidienne du travail.

Ces consultations permettent à chaque Syndicat concerné de se prononcer sur la position que doit porter la FNME-CGT. Elles sont ouvertes du **vendredi 4 septembre à 8h00 au mercredi 16 septembre à 11h00**.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différents éléments transmis et à organiser, au sein de vos structures, le débat nécessaire à la prise de décision collective. Conformément à notre démarche fédérale, les résultats de ces consultations engagent l'Organisation et doivent permettre de porter une position claire et collective de la FNME-CGT.

Concernant l'accord relatif à l'organisation de l'astreinte, les syndicats se prononceront sur la signature ou non, avec l'option de se mobiliser si nous ne signons pas l'accord.

Liens consultations :

- l'accord relatif à l'organisation de l'astreinte

<https://consult.fnme-cgt.fr/survey/2367>

- l'accord relatif au décompte hebdomadaire et à la durée quotidienne du travail

<https://consult.fnme-cgt.fr/survey/2384>